

LOT N°09

CARRELAGES SOLS ET MURS CHAPES - RESINES DE SOLS

PREAMBULE

Le présent document a pour objet de définir les travaux et prestations de CHAPE D'ENROBAGE POUR PLANCHER CHAUFFANT, DE CHAPE CIMENT intérieure et extérieure, D'ETANCHEITE SOUS CARRELAGE, de CARRELAGE SOLS et MURS à la charge du présent lot.

Il est prévu au présent lot 3 options qui consisteront à remplacer le carrelage prévu en base par un revêtement polyuréthane acoustique dans l'ensemble du R.D.C. sauf la zone cuisine et chaufferie (1^{ère} option) et par une résine époxy antidérapante dans la zone cuisine (2^{ème} option).

Au 1^{er} étage, la 3^{ème} option consistera à chiffrer le coût d'application du revêtement polyuréthane acoustique en lieu et place du revêtement de sol souple prévu en option au LOT 10 dans l'ensemble des locaux et circulations à l'exception de la salle de billard que restera en moquette.

PROGRAMME DES TRAVAUX – LIMITES DE PRESTATIONS

Le LOT 01 exécutera le dallage et la dalle portée du R.D.C. isolés en sous-face et le plancher BA de l'étage.

Le LOT 07 réalisera la plâtrerie, les habillages intérieurs des murs extérieurs et les cloisons en système rails, montants et parements en plaques de plâtre.

Le LOT 13 mettra en place une isolation périphérique ceinturant la partie basse des murs refends, des murs extérieurs habillés, des cloisons, des poteaux. Cette isolation sera constituée par une bande de polystyrène ou polyéthylène de 8 à 10 mm d'épaisseur, classe II de compressibilité.

Le LOT 13 posera sur le dallage, sur la dalle portée et sur le plancher un isolant à plots permettant de mettre en place les tubes destinés au plancher chauffant. Il installera les tubes.

Un ravaillage pourra être prévu par le LOT 13 entre la dalle BA et l'isolant pour éliminer tout risque de poinçonnement de l'isolant et garantir une bonne planéité. Il s'agit d'une prestation forfaitaire. Néanmoins, le LOT 1 s'efforcera de livrer un support plan et régulier.

En fait au R.D.C., il n'y a pas de plancher chauffant partout. Néanmoins, le LOT 13 posera sur toute la surface du R.D.C. sans distinction le même isolant à plot. Dans les pièces où il n'est pas prévu de plancher chauffant, il ne posera pas de tubes.

De ce fait, l'entrepreneur du présent lot disposera partout de la même épaisseur de réservation pour exécuter sa chape flottante qu'elle serve à l'enrobage des tubes chauffants ou non.

Le présent LOT 9 interviendra alors pour réaliser la chape d'enrobage ou la chape simple de l'ordre de 4 cm mini. à 5 cm maxi. comprenant notamment l'incorporation d'un fluide caloporteur prêt à l'emploi fourni par le LOT 13 dans le cas de la chape d'enrobage. Le LOT 13 devra également renseigner le présent lot sur les modalités d'incorporation et sur les quantités.

Le LOT 13 devra obligatoirement assister au coulage de la chape d'enrobage pour pallier à tous problèmes au moment du coulage vis à vis des tubes mis en place notamment.

Avant le coulage de la chape, on s'assurera que le treillis métallique a été relié à la terre par l'électricien, notamment dans les locaux sanitaires (respect de la norme C 15 100).

Il est rappelé qu'aucun percement de la chape flottante ne sera autorisé après son coulage et qu'aucune autre canalisation ne devra passer dans cette chape.
Les LOTS 9 et 13 devront s'en assurer.

Pour la mise en œuvre de ce système, les prescriptions du D.T.U. 65-8, 65.14 P1/2 articles 6.4 et suivants et du guide de pose du système de chauffage devront être respectées par les différents corps d'état intervenant sur l'ouvrage.

Au R.D.C., la réservation par rapport au niveau 0,00 sera de l'ordre de 13 cm (5 mm de ravoilage + 75 mm d'isolant + 45 mm de chape + 5 mm de carrelage ou de résine).
A l'étage, la réservation sera de l'ordre de 9 cm (40 mm d'isolant + 45 mm de chape + 5 mm de ragréage et sol souple ou de résine)

GENERALITES CARRELAGES ET CHAPES

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'Entrepreneur doit se conformer aux D.T.U., Normes Françaises et Arrêtés en vigueur au moment des travaux et se rapportant à l'exécution de revêtements scellés et collés, des chapes et des chapes liquides pour planchers chauffants basse température.

CHOIX ET ECHANTILLONS DE CARRELAGE

Les carreaux proviendront des meilleures usines. Ils seront pigés et triés avant l'emploi pour constituer un choix irréprochable, faute de quoi l'entrepreneur s'expose à subir le coût d'une démolition et d'une réfection.

Il est donné dans le cours du CCTP au chapitre « description des ouvrages » la référence d'une (ou plusieurs) marque(s) accompagnée(s) de la formule « ou similaire », « ou équivalent ».

Ces formules signifient que le produit éventuellement proposé en variante par l'entrepreneur devra avoir au minimum toutes les qualités, spécifications, classements possédés par la référence de base.

L'Entrepreneur doit donc répondre en solution de base avec la référence décrite. S'il le désire et à l'appui de sa soumission, l'entrepreneur peut indiquer les références des produits similaires qu'il compte proposer.

Toute proposition non indiquée dans l'offre sera systématiquement rejetée.

L'Entrepreneur devra fournir tous les échantillons de la gamme de base et de la variante proposée. Chaque coloris sera illustré par 2 carreaux au minimum.

Dès la signature de son marché, l'entrepreneur sera tenu de provoquer, avec le maître d'œuvre, la détermination des choix et leurs dispositions et de passer dans les plus brefs délais la commande détaillée aux fournisseurs afin de prendre rang et d'éviter tout retard dans la fabrication et la livraison de celle-ci.

Dans ces conditions, l'entrepreneur ne sera pas admis à invoquer, à défaut de passation de commande immédiate des délais de fabrication au dernier moment pour proposer un autre produit non agréé quel qu'il soit.

INTERDEPENDANCE ENTRE LES LOTS

ORDRE D'INTERVENTION : (se reporter à la description générale en page 9-1)

Les chapes seront faites après les cloisons.

L'étanchéité sous carrelage sera réalisée partout où cela est nécessaire conformément aux réglementations en vigueur

Le carrelage sera collé sur les chapes sauf dans la zone cuisine car la pose collée est limitée aux cuisines collectives P3 et nous sommes en P4.

Dans la zone cuisine, le carrelage sera mis en œuvre en pose scellée.

L'entrepreneur du présent lot doit se reporter notamment à la description des lots N°s 1, 7 et 13 pour apprécier ses limites de prestations.

RESERVATIONS :

En fonction des solutions retenues (carrelage ou résine) et en coordination avec le LOT 13 :

L'Entrepreneur doit fournir la cote de réservation du dallage, de la dalle et du plancher à l'entrepreneur de G.O. ainsi que toutes réservations utiles, notamment pour les siphons de sol.

RECEPTION :

Avant l'exécution des chapes et des revêtements collés, l'entrepreneur du présent lot doit s'assurer de la propreté des supports et du respect des niveaux, en particulier dans les angles, seuils, rives, etc...

TOUT COMMENCEMENT DES TRAVAUX SIGNIFIE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DES SUPPORTS.

NETTOYAGES ET PROTECTIONS :

L'entrepreneur doit veiller à ne pas souiller les parties basses des parois pendant l'exécution de ses travaux.

L'entrepreneur doit demander aux corps d'état concernés la protection de leurs ouvrages risquant d'être endommagés ou salis par l'exécution de la chape du carrelage.

L'enlèvement de ces protections reste à la charge de chaque corps d'état concerné.

L'entrepreneur a, à sa charge, l'enlèvement de ses gravois aux décharges publiques.

En attendant l'exécution des seuils, il doit protéger ses ouvrages.

L'entrepreneur doit le nettoyage à la sciure fine de bois blanc et tous autres produits rendant le brillant de surface avec le plus grand soin en fin de travaux. Cette prestation vient avant le nettoyage final dû par le peintre.

JOINTS :

Les joints de dilatation, de tassement du G.O. doivent être respectés dans la forme, dans le mortier de pose et dans le revêtement.

Les joints de fractionnement du revêtement seront exécutés suivant les prescriptions du D.T.U. et les règles de l'Art.

Tous ces joints de construction devront apparaître sur un plan de calepinage à la charge de l'entrepreneur du présent lot de façon que leur localisation soit approuvée par l'architecte et le bureau de contrôle.

Ils devront avoir au minimum 5 mm d'épaisseur et être garnis d'une matière résiliente dont la nature sera approuvée par le bureau de contrôle.

Pour les joints de dilatation et de fractionnement intéressant l'épaisseur du mortier il sera mis en œuvre un profilé du commerce adapté et dont la référence sera également soumise à l'avis du contrôleur et de l'architecte.

Au niveau des seuils de portes surplombant des fondations, il sera exécuté un joint traversant avec profilé du commerce. D'autres seuils pourront également être recoupés.

Pour les joints périphériques, une dilatation doit être rendue possible entre la dernière rangée de carreaux et les parois verticales de quelque nature que ce soit, maçonneries ou cloisons ainsi qu'autour des poteaux, y compris dans l'épaisseur du mortier de pose. Pour ce faire et au surplus des parties de planchers chauffants où le LOT 13 a déjà prévu une bande périphérique résiliente, l'entrepreneur doit mettre en œuvre une bande de polystyrène de 2 mm d'épaisseur à partir de la dalle brute et jusqu'à + 0,10 au-dessus du niveau fini.

L'épaisseur des joints entre carreaux sera fonction de la nature et du format des carreaux. L'entrepreneur et l'architecte se mettront d'accord au moment de la pose. La pose jointive est interdite.

Les joints seront remplis d'un coulis de ciment pur ou de mortier fortement dosé. Le coulis ou mortier est préparé en faible quantité. Il doit être fluide et plastique.

Dans toute la zone cuisine, les joints seront réalisés en EPOXY.

NOTE PARTICULIERE :

S'agissant d'un restaurant et d'une cuisine collective avec déplacement de chariots et autres matériels roulants, le carrelage sera choisi pour garantir une planéité maximale entre carreaux avec des joints minces (3 à 5 mm maxi.), affleurant la surface du carreau et parfaitement remplis pour minimiser les risques de bruits et de vibration lors des déplacements du matériel roulant.

L'entrepreneur devra avoir cette contrainte à l'esprit lorsqu'il proposera les modèles de son choix ou même celui préconisé au CCTP par l'architecte à la base.

COUPES, RACCORDS

L'entrepreneur sera tenu sans supplément d'exécuter tous les raccords nécessaires au droit de tous les percements, trous et scellements, y cps. toutes fournitures et façon lorsque ceux-ci sont exécutés avant ou pendant la pose des carreaux. Ils seront réalisés avec le plus grand soin, ne devant présenter ni creux, ni bosses, pas de désaffleurement, etc...

Toutes les coupes seront exécutées sans bavure ni éclat aussi bien dans les parties droites que dans les parties biaisées.

Toutes les arêtes verticales et tous les arrêts de carrelage mural seront traités avec profils P.V.C. toute hauteur pour masquer notamment la tranche des carreaux et éviter les angles vifs.

MODE DE POSE :

Pose collée à l'exception à priori de la zone cuisine où le classement P4 oblige à conserver une pose scellée régie par la norme NF P 61-202 en référence au DTU 52.1 (revts. de sols scellés) convenant à tous les types de cuisine collective.

Les carreaux seront posés à la colle avec avis technique, colles adaptées et compatibles avec la température d'un sol chauffant.

Il est indispensable que les carrelages ne soient pas en contact avec les cloisons et doublages, de même qu'avec les canalisations encastrées.

Dans toute la zone cuisine et dans les sanitaires collectifs, il sera réalisé une étanchéité des supports au sol et muraux par un procédé possédant un A.T.

Les joints de carrelage au sol de la cuisine seront en EPOXY.

Les réservations tiendront compte des locaux avec formes de pente pour l'évacuation vers les siphons.

Les siphons au nombre de 12 sont localisés dans chaque zone de la cuisine, dans chaque douche des vestiaires et sanitaires H. et F. de la cuisine, dans chaque sanitaire enfants, dans la chaufferie et au niveau du stockage extérieur des déchets.

Nous n'en avons pas prévu dans les sanitaires individuels, les réserves et les vestiaires (hors zone de douche).

DESCRIPTION DES OUVRAGES

CHAPES

PREAMBULE

A l'exception de la chape décrite pour la zone des déchets à l'extérieur, l'ensemble des chapes recevra en finition un carrelage collé ou une résine au R.D.C. et un sol souple ou une résine à l'étage.

L'état de surface devra donc être compatible avec ces finitions.

CHAPES D'ENROBAGE DES PLANCHERS CHAUFFANTS

Après la mise en place par le chauffagiste de l'isolant périphérique, de l'isolant de désolidarisation de tous types de parois, de l'isolant à plots et des tubes fixés dans les plots de l'isolant et en présence du chauffagiste :

Exécution d'une chape flottante armée de l'ordre de 5 cm d'épaisseur maxi. parfaitement désolidarisée de toutes les parois. L'épaisseur minimale de béton au dessus des génératrices supérieures des éléments chauffants est de 30 mm.

Ses caractéristiques devront répondre aux prescriptions du DTU 26.2, sa conductivité thermique utile sera $> 1,15W/mK$, ce qui correspond approximativement à une masse volumique sèche $\geq 1700 kg/m^3$.

Le choix de l'armature dépendra de la classe de compressibilité de l'isolant.

Les opérations de bétonnage seront conduites de telle façon que les éléments chauffants ne puissent être détériorés et soient parfaitement enrobés.

Le vibrage du béton peut être remplacé avantageusement par l'emploi d'un fluidifiant ou l'entreprise peut réaliser une chape liquide autolissante et autonivellante compatible avec le principe du plancher chauffant, sans joint de fractionnement et sans treillis sous réserve de ne pas dépasser les surfaces autorisées.

Le LOT 13 fournit le fluide caloporteur que l'entrepreneur du présent lot doit incorporer à la demande dans sa chape.

La prestation du présent lot comprend le traitement des joints de construction du bâtiment. Il s'agit :

- Des joints de fractionnement :

Tout joint de fractionnement est réalisé au moment du coulage de la dalle d'enrobage et au maximum dans les 24H qui suivent le coulage sur tout ou partie de sa hauteur avec un minimum de 3 cm et en prenant toutes les précautions pour ne pas endommager les tubes (DTU 26.2) : emploi d'un limiteur sur la machine.

Les surfaces et les longueurs entre joints de fractionnement doivent être conformes au DTU 52.1.

- Des joints de dilatation :

A tout joint de dilatation du plancher support doit correspondre un joint de dilatation des chapes flottantes rapportées dans toute l'épaisseur de ces dernières.

La prestation du présent lot comprend aussi les formes de pente autour des siphons de sol dans les sanitaires notamment.

LOCALISATION DES CHAPES D'ENROBAGE :

- Voir plan de principe du plancher chauffant du B.E. A priori, l'ensemble du R.D.C. sauf toute la zone cuisine (hors vestiaires H et F.), sauf la chaufferie, sauf le local informatique
- L'ensemble de l'étage, tous locaux et circulations

CHAPES AVEC FORMES DE PENTE POUR SIPHONS HORS PLANCHER CHAUFFANT

Même description que précédemment avec sujétion de forme de pente autour des siphons de sol. Il ne s'agit plus de chape d'enrobage.

Le type de forme de pente sera laissé à la décision des services vétérinaires. Nous pouvons avoir dans chaque pièce des pentes générales depuis les angles de la pièce jusqu'au siphon ou nous pouvons avoir un décaissé ponctuel de l'ordre de 1,00 X1 ,00 autour du siphon, le reste du sol de la pièce restant horizontal.

Il s'agit d'une prestation forfaitaire et l'entrepreneur devra s'adapter à ce qu'on lui demande de faire.

Il est rappelé que même dans les zones où il n'y a pas de plancher chauffant, le présent lot coulera sa chape flottante ou exécutera sa chape pour carrelage scellé sur le même isolant à plot posé partout par le LOT 13.

De ce fait, l'entrepreneur du présent lot disposera de la même épaisseur de réservation.

Il lui appartiendra de découper cet isolant à la demande et ponctuellement pour adapter et mettre en place les siphons de sol prévus fournis à son lot et pour réaliser les formes de pente appropriées.

L'entrepreneur du présent lot peut choisir de compter la prestation globale de mise en œuvre d'un carrelage scellé au poste « CARRELAGE SCELLE » décrit ci-après plutôt que de détailler la chape pour carrelage scellé au présent poste et le carrelage scellé au poste carrelage.

L'entrepreneur inclura dans son prix les façons de socles ponctuels autour des évacuations en sortie de sol y compris les relevés d'étanchéité. Cette prestation est forfaitaire.

LOCALISATION DES CHAPES AVEC FORME DE PENTE :

- La réception (carrelage scellé)
- Les préparations froides (carrelage scellé)
- Le maintien en température (carrelage scellé)
- La zone laverie (carrelage scellé)
- Le local déchets (carrelage scellé)
- Les 2 douches des vestiaires sanitaires H. et F. (carrelage collé)
- L'emplacement du stockage extérieur des poubelles (chape)
- La chaufferie (chape)

NOTA : ATTENTION

la chape extérieure et la chape en chaufferie seront des chapes parfaitement lissées avec incorporation d'un durcisseur de surface et d'un anti-poussière.

CHAPES SANS FORME DE PENTE

Même description que pour les chapes d'enrobage

LOCALISATION DES CHAPES SANS FORME DE PENTE

- Le local informatique
- Les vestiaires H. et F. de la zone cuisine
- Le local TG/BT

SIPHONS EN ACIER INOX POUR LA ZONE CUISINE COLLECTIVE

Fourniture et pose de siphons industriels de la société ACO, modèle EUROGULLY en format 30X30 et 40X40 ou équivalent pour sols carrelés ou résines.

Il s'agit d'un siphon en une pièce ACO Inox en acier inoxydable, austénitique type AISI 304 (1.4301) avec tôle de 2 mm.

Le siphon est doté d'une sortie verticale ou horizontale de Ø 110 ou 160 mm et d'un siphon inspectable avec joint EPDM conformément à la norme européenne EN 1253.

La hauteur de la garde d'eau est de 70 mm.

La surface est carrée en 300X300 ou 400X400. Les bords extérieurs sont cintrés en forme de U inversé. Ce bord est doté d'un profil de renfort en matière synthétique.

Le siphon est équipé d'une grille appropriée à l'utilisation et respectant toutes les réglementations en matière de Code du travail et d'hygiène. Elle a subi un traitement supplémentaire de polissage par électrolyse.

La grille répond à la classe de résistance L 15 conformément à la norme EN 1253.

Le siphon est doté d'un panier à déchets avec poignée.

Après avoir été cintré et soudé, l'ensemble est mordancé par immersion et passivé.

Le siphon de sol est doté de vis de réglage avec base pivotante.

Une bride pour la mise à la terre est fournie.

LOCALISATION ET DIMENSIONS DES SIPHONS :

- Réception : 30X30
- Préparations froides : 30X30
- Maintien en température : 30X30
- Laverie : 40X40
- Local déchets : 40X40

SIPHONS EN P.V.C. POUR LES DOUCHES ET LES SANITAIRES ENFANTS

Fourniture et pose de siphons de sols P.V.C. pour sols carrelés ou en résine. Section minimale : 20X20. Grille spéciale pieds nus pour les douches.

Grille démontable pour l'accès à l'entretien et au nettoyage.

Modèle à garde d'eau de 60 mm.

Possibilité de verrouillage de la grille.

LOCALISATION :

- Les 2 douches des vestiaires cuisine
- Les 2 sanitaires enfants au R.D.C.
- Le sanitaire collectif à l'étage

SIPHON EXTERIEUR POUR LA ZONE DE STOCKAGE DECHETS

Fourniture et pose d'un siphon de cour en PVC grand débit avec cloche amovible en PP, réhaussable et orientable de chez NORHAM ou équivalent.

Grille en PVC classe A (1,5T) et joint à lèvres en EPDM. Section 300X300

Débit 1,0 litre/s

Hauteur de la garde d'eau : 60 mm

Sortie en Ø 110

LOCALISATION DU SIPHON EXTERIEUR :

Zone de stockage des déchets

SIPHON DE CHAUFFERIE

Fourniture et pose d'un siphon de chaufferie avec séparateur à hydrocarbures en ABS. De chez NORHAM ou équivalent.

Siphon anti odeur avec double clapet anti-retour dont 1 à verrouillage manuel.

Grille + tampon PVC classe K3.

Sortie horizontale en Ø 110

LOCALISATION : chaufferie

ETANCHEITE SOL ET MURS DES LOCAUX HUMIDES

Préalablement à la pose des carrelages sols et murs dans les locaux classés EB+, locaux collectifs, l'entrepreneur du présent lot devra réaliser une étanchéité sous protection adhérente (carrelage ou résine) destinée à étancher les sols ayant un classement P4 sans modifier le classement UPEC ni le classement I/MC de la protection avec remontée en plinthe et remontée autour des socles selon un procédé avec A.T.

Le procédé devra pouvoir être associé en vertical sur 2,50 m de hauteur avec un Système d'Etanchéité Liquide (SEL) ou un Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC)

Il est rappelé que les seuls supports muraux admis en pose collée directe dans les locaux EB+collectifs sont les supports base ciment (béton, enduits) tels que définis dans le CPT n° 3265 V3 (cf. tableau n° 1 : supports admissibles en pose collée)

Il est rappelé que les cloisons intérieures et les habillages intérieurs des murs isolés extérieurement dans la zone cuisine seront réalisées avec des parements en plaques de plâtre hydrofugé de type H1.

L'entrepreneur devra donc se reporter à la description de l'ensemble des supports (murs extérieurs en béton doublés par l'extérieur, cloisonnement placo, murs refends, etc...) pour apprécier la localisation précise des étanchéités nécessaires et réglementaires.

LOCALISATION :

- Réception
- Préparations froides
- Maintien en température
- Laverie
- Local déchets
- Douches des vestiaires
- Sanitaires collectifs des enfants au R.D.C. et à l'ETAGE

TRAVAUX DE CARRELAGES SOL ET MUR DANS LES PIECES HUMIDES

POUR LES DOUCHES/SANIT. DES VESTIAIRES en ZONE CUISINE

Fourniture et pose collée d'un carrelage en grès émaillé pour système cuve de douche de chez CERAMICA VOGUE comprenant un siphon décrit précédemment à grille perforée spéciale pieds nus, une forme de pente créant une différence de niveau de 20 mm sur la zone douche, les pièces céramiques spéciales cuve de douche et angle intérieur afférent conçu en une seule pièce pour supprimer toutes coupes en biseau.

Série IG GRIP R11 B pour les carreaux de sol en format 20X20 ;

Série TR TRASPARENZE pour les carreaux aux murs en format 20X20 jusqu'à 2,50 m ht.

Coloris au choix dans les 2 séries de la gamme du fabricant

Le système de carreaux spéciaux cuve de douche est complété par les carreaux en format 15X15 ou 20X20 pour la fréquentation à pieds nus dont les caractéristiques d'antiglissance sont B*.

NOTAS : Ce chapitre doit inclure le prix de l'ensemble des prestations décrites ci-avant, y compris toutes sujétions inhérentes à ce type d'ouvrage.
Il est rappelé que toute arête saillante, tout chant de carrelage mural doit être traité avec un profil P.V.C.

POUR LA ZONE CUISINE

CARRELAGE SOL :

Fourniture et pose scellée avec façon de forme de pente générale ou ponctuelle autour du siphon d'un carrelage antidérapant de chez MARAZZI, série MARLIT/DIAMOND ou ROCK ou CASALGRANDE PADANA, série GRANITOGRES TECHNIC ROCCIA, RETICOLO, CARBO ou SECURA en format 20X20 – CLASSEMENT : R12 « B » - U4 P4 E3 C2

Adaptation de siphons 30X30 ou 40X40 selon les zones décrits précédemment.

Coloris au choix dans la gamme du fabricant

Il pourra être demandé 2 références différentes de carreaux antidérapants en fonction des zones, à savoir un carrelage fortement antidérapant (R12 à R13) dans la zone lavage et un carrelage un peu moins antidérapant (R11 à R12) dans les autres zones pour répondre à la fois à la notion de sécurité et à la notion d'hygiène.

Les joints seront traités en EPOXY

LOCALISATION :

Toute la zone cuisine y compris le local déchets et les vestiaires hors douches/sanit.

PLINTHE A GORGE :

Fourniture et pose de plinthes à gorge coordonnées avec les carreaux de sol.

LOCALISATION :

Toute la zone cuisine y compris le local déchets et les vestiaires hors douches/sanit.

CARRELAGE MURAL :

Fourniture et pose collée de carreaux en grès émaillé de chez CERAMICA VOGUE, série TR TRASPARENZE en format 20X20 ou 20X40 (20 en ht.) avec une finition parfaitement lisse et en format coordonné avec celui mis au sol toute hauteur jusqu'au faux plafond soit 2,50 m à 2,60 m maxi. Le but est d'avoir une surface la plus plane possible entre le carreau et le joint pour ne pas constituer de possibilité de rétention et pour pouvoir entretenir facilement.

Coloris au choix dans la gamme du fabricant

LOCALISATION :

Toute la zone cuisine sur 2,50 à 2,60 m de ht. y compris le local déchets et les vestiaires hors douches/sanit.

NOTAS : Ce chapitre doit inclure le prix de l'ensemble des prestations décrites ci-avant, y compris toutes sujétions inhérentes à ce type d'ouvrage.

Il est rappelé que toute arête saillante, tout chant de carrelage mural doit être traité avec un profil P.V.C.

La prestation inclut également à la demande l'habillage ponctuel de socles réalisés autour d'évacuations au sol ou de tous autres ouvrages.

POUR LES SANITAIRES COLLECTIFS ENFANTS DU R.D.C. et DE L'ETAGE**CARRELAGE SOL :**

Fourniture et pose collée avec façon de forme de pente ponctuelle autour du siphon décrit par ailleurs d'un carrelage antidérapant en grès émaillé de chez VOGUE, série RF FLOORING R10 A-B en format 20X20

Coloris au choix dans la gamme du fabricant avec 3 coloris retenus au maximum.

L'entrepreneur s'assurera de la compatibilité du carrelage avec le système de plancher chauffant.

LOCALISATION :

Les 2 sanitaires 1 et 2 du R.D.C. et le sanitaire 6 à l'étage

PLINTHE A GORGE :

Fourniture et pose de plinthes à gorge coordonnées avec les carreaux de sol.

L'entrepreneur ne pourra pas refuser de poser l'une ou l'autre de ces plinthes.

LOCALISATION :

Les 2 sanitaires 1 et 2 du R.D.C. et le sanitaire 6 à l'étage

CARRELAGE MURAL :

Fourniture et pose collée avec une colle sous A.T. d'un carrelage mural en grès émaillé coordonné avec les carreaux de sol de chez VOGUE, série TR TRASPARENZE en format 20X40 (20 en ht.)

Coloris au choix dans la gamme du fabricant avec 3 coloris retenus au maximum.

LOCALISATION :

Les 2 sanitaires 1 et 2 du R.D.C. et le sanitaire 6 à l'étage, sur 8 rangs dessus plinthe soit 1,60 m dessus plinthe.

TRAVAUX DE CARRELAGE SOL DANS LES PIECES SECHES

CARRELAGE :

Fourniture et pose collée de carreaux en grès cérame de chez CASALGRANDE PADANA, série GRANITOGRES MARTE en format 40X40 - Coloris au choix dans la gamme du fabricant.

Finition SATINATO

Classement : U4 P4 E3 C2

2 coloris au maximum avec possibilité de calepinage simple

OU

Fourniture et pose collée de carreaux rectifiés en grès cérame avec joints de 3 mm d'ép. maxi. de chez FMG, MARMI E GRANITI, série ROCCE en format 40X40 ou 30X60 (même prix chez le fabricant) - Coloris au choix dans la gamme du fabricant.

Finition SATINATO

Classement : U4 P4 E3 C2

2 coloris au maximum avec possibilité de calepinage simple

L'entrepreneur ne pourra pas refuser de poser l'une ou l'autre de ces références ou références équivalentes.

L'avantage de la série ROCCE est qu'elle permet d'avoir des plinthes en long. de 40 cm.

L'entrepreneur s'assurera de la compatibilité du carrelage avec le système de plancher chauffant.

LOCALISATION :

Dans le hall : au surplus du tapis de sol de 1,50 X 4,60 ~ y cps. sanitaire 3.

Dans les autres pièces du R.D.C. sauf réserve, chaufferie, TG/BT, cuisine et sanit. 1 et 2.

PLINTHES :

Fourniture et pose de plinthes céramiques associées au carrelage en format 9X30 ou 9X40 à bord supérieur arrondi.

LOCALISATION :

Dans le hall sauf parties vitrées et dans les autres pièces du R.D.C. sauf réserve, chaufferie, TG/BT, zone cuisine et sanitaires 1 et 2.

APPEL A LA VIGILANCE DES MALVOYANTS

L'entrepreneur du présent lot devra fournir et poser un carrelage tactilement différent et de coloris contrasté à celui posé en partie courante à 50 cm devant le départ de l'escalier et sur toute la largeur de l'escalier soit 2,00 ml.

Il s'agira d'une bande de 2 carreaux 20X20 (40 cm de large) de chez GRANITOGRES, série LOGES, réf. TONDI

OU

Chez FMG, le système « PODOTACTILES » constitué de pastilles en acier inox incrustées dans les carreaux de la même marque.

CARRELAGE DE L'ESCALIER

L'escalier du hall sera habillé de carrelage, marches, et contremarches.

Il s'agira de la même référence de carrelage chez CASALGRANDE PADANA, série GRANITOGRES MARTE.

- Plats de marche « toro » avec nez antidérapant 60X33

- Habillage de la contremarche en carrelage recoupé à la demande
OU
- Carrelage FMG, MARMI E GRANITI, série ROCCE
- Plats de marche « gradino » avec nez antidérapant 40X40
- Habillage de la contremarche en carrelage recoupé à la demande

APPEL A LA VIGILANCE DES MALVOYANTS

La 1^{ère} et la dernière contremarche de l'escalier seront traitées avec un carreau de couleur contrastée par rapport à la teinte employée en partie courante.

CARRELAGE et PLINTHES DE LA RESERVE

Fourniture et pose collée d'un carrelage en grès cérame de chez CASALGRANDE PADANA, série GRANITOGRES TECHNIC en format 20X20 – CLASSEMENT : U4 P4 E3 C2
Coloris au choix dans la gamme du fabricant.

L'entrepreneur s'assurera de la compatibilité du carrelage avec le système de plancher chauffant.

Fourniture et pose de plinthes céramiques droites associées à bord supérieur arrondi en format 10X20.

LOCALISATION :
La réserve du R.D.C.

CARRELAGE MURAL AU SURPLUS DE LA ZONE CUISINE ET AU SURPLUS DES SANITAIRES COLLECTIFS ENFANTS DEJA DECRITS

Fourniture et pose collée avec une colle sous A.T. d'un carrelage mural en grès émaillé de chez VOGUE, série TR TRASPARENZE en format 20X20.
Coloris au choix dans la gamme du fabricant avec 3 coloris retenus au maximum.

En périphérie des revêtements, les carreaux devront avoir un chant émaillé à bord chanfreiné ou l'entrepreneur arrêtera la faïence avec un profilé P.V.C.

LOCALISATION :

- Au dessus des lavabos dans les sanitaires ind. R.D.C. et ET. (3, 4, 5, 7 et 8) sur 1,00 + 1,00 de long. soit 2X5 carreaux et 4 carreaux de ht.
- Dans l'atelier : tout le pan de mur sur 5,80 m + 2 retours de 0,60 soit 7,00 ml. et 4 carreaux de ht.
- Dans la tisanerie : tout le pan de mur sur 5,80 m + 2 retours de 0,60 soit 7,00 ml. et 4 carreaux de ht.

NOTAS : rien de prévu en carrelage mural dans les 2 douches déjà décrites en concept douche à l'italienne
Rien de prévu dans les réserves équipées de poste d'eau de service avec dossier.

TAPIS DE SOL

Fourniture et pose d'un tapis de sol de la marque PEDIFREE de chez C/S STEEL ou équivalent. Pose libre dans un cadre aluminium encastré dans la chape carrelage à la charge du présent lot y cps. dressement du fond de cadre.

Dimensions 1,50 X 4,60 m environ à + ou – 0,20 - Coloris standard au choix.

Le tapis de sol sera compatible avec le passage des fauteuils roulants et l'accessibilité des personnes handicapées en général.

Il sera d'un entretien aisé pour le personnel, c'est-à-dire fabriqué pour pouvoir être roulé ou relevé sans que son poids représente un problème de manutention.

LOCALISATION : voir plan

- Entrée principale

TRAITEMENT DE J.D.

Exécution de J.D. avec fond de joint et joint + profil technique du commerce type COUVRANEUF, ADESOL, DINAC ou équivalent permettant de ne pas constituer de surépaisseur pour ne pas perturber la circulation des chariots repas notamment.

LOCALISATION : voir plans

- Salle à manger 1
- Self
- Activités
- Dégagement

TAMPON A CARRELER

Fourniture et pose d'un tampon sur regard de visite type PASSAVANT, réf. 5594 W ETANCHE ou équivalent, à carrelage avec système de clés de levage ou d'anneaux pour pouvoir enlever et reposer facilement le tampon. Dimensions : 500 X 500.

Modèle à présenter pour accord avant pose.

LOCALISATION : dans le sanitaire hand. du sanit. enfant N°1 à côté de la cuvette

OPTION N°09-01 : RESINE DE SOL ACOUSTIQUE AU R.D.C. + ESCALIER

Il est rappelé que la réponse aux options décrites est obligatoire.

Cette option consiste à remplacer le carrelage absolument partout au R.D.C. exception faite de la zone cuisine pour laquelle une 2^{ème} option en résine est décrite.

L'escalier aussi est prévu traité en résine.

Le prix de l'option doit apparaître en PLUS-VALUE ou en MOINS-VALUE globale et tenant compte de la suppression de carrelage, de joints et d'étanchéité sous carrelage et de toutes les prestations par ailleurs nécessaires à la réalisation d'une résine de sol acoustique.

L'entrepreneur prévoit de mettre en œuvre une plinthe de type céramique avec imperméabilisation de la rive par un cordon de mastic. Le modèle de plinthe est celui décrit pour la solution carrelage

RESINE EN PARTIE COURANTE

Il s'agit de mettre en œuvre sur les chapes précédemment décrites un revêtement composite acoustique associant une sous-couche amortissante préfabriquée élastique à des résines polyuréthanes coulées de type RESITHAN THP de la société RESIPOLY CHRYSOR ou équivalent.

Le revêtement composite a une épaisseur totale variant de 6 mm mini. à 6,3 mm dont 4 mm de tapis + 2 à 2,3 mm de résine).

Il est classé M3. Il offre un affaiblissement acoustique de 18 dB.

La finition sera, selon les locaux, satinée ou finement rugueuse (dans les sanitaires enfants). Ce matériau possède une faible résistance thermique (0,06 m².K/W) qui lui confère la compatibilité avec les planchers chauffants.

La résistance ponctuelle au poinçonnement est supérieure à 50 kg/cm².

Le revêtement est souple, élastique. Il résiste à l'abrasion. Il est sans joint, imperméable et d'entretien aisé.

S'il y a risque de remontée d'humidité, une barrière pare-vapeur avec A.T. sera systématiquement mise en place.

L'entreprise procédera sur le chantier aux contrôles de point de rosée, d'humidité résiduelle, de porosité, de température, d'hygrométrie et de planimétrie.

Quand la résine est appliquée sur une zone de plancher chauffant, la méthodologie de mise en chauffe puis de refroidissement puis de délai avant remise en route du plancher chauffant doit être scrupuleusement respectée et conforme à l'A.T. du produit.

Le revêtement fait l'objet d'un A.T. du C.S.T.B. et il rentre dans le cadre d'une garantie décennale, même s'il est posé sur chape flottante.

Dans cet A.T., il est précisé que la résine est appliquée par des applicateurs habilités par la société.

L'entrepreneur aura l'obligation de recourir à un applicateur agréé par le produit qu'il met en œuvre. Il devra présenter une liste de références dont une au moins sera de même importance que notre projet.

La prestation de l'entreprise comprend le raccord et l'étanchéité autour des siphons de sols décrits précédemment.

Ce raccord s'effectue par grignotage du support autour du siphon, entoilage, calfeutrement de la réservation à l'aide de résine et toutes sujétions pour garantir des normes d'hygiène optimales sans stagnation et retenue des eaux sales notamment.

Dans le même ordre d'idée, le type de siphons doit être compatible avec l'application de la résine tout en conservant les mêmes dimensions et caractéristiques techniques.

La prestation de l'entreprise comprend également la possibilité pour l'architecte de réaliser 2 couleurs générales dans une même pièce séparées simplement et linéairement + 5 dessins au total avec une 3^{ème} couleur sous une forme géométrique simple (carré, rond, ...)

LOCALISATION DE LA RESINE type RESITHAN THP :

- L'ensemble du R.D.C. sauf chaufferie et zone cuisine.

RESINE SUR L'ESCALIER

Exécution d'un revêtement à base de résines polyuréthane de la gamme RESOPOLY CHRYSOR adaptées à cet usage tel que le RESITHAN THP et comprenant la préparation des supports, un reprofilage, la mise en place d'un profil d'arrêt et d'un nez de marche antidérapant métallique adapté et esthétique.

Les contre marches sont réalisées en peinture RESITHAN FP sur un revêtement de type RESITHAN PARK.

La sous-couche acoustique sera supprimée dans le cas du traitement des marches pour permettre un meilleur fini à l'exécution. On utilisera plutôt un auto-lissant en épaisseur de l'ordre de 2 à 3 mm.

Les 2 postes RESINE EN PARTIE COURANTE ET RESINE SUR ESCALIER constituent l'OPTION N°09-01 présentée comme une plus value ou une moins value.

FIN DE L'OPTION N°09-01

OPTION N°09-02 : RESINES DE SOL ET MURALE POUR CUISINE COLLECTIVE

Il est rappelé que la réponse aux options décrites est obligatoire.

Cette option consiste à remplacer le carrelage au sol de la zone cuisine par un revêtement décoratif composé d'une superposition de résines époxydiques, de sables siliceux colorés calibrés et de vernis incolores type RESIPOXY QUARTZ en version 4 mm avec remontée en plinthes de chez RESIPOLY CHRYSOR ou équivalent et profil d'arrêt inox.

Cette option consiste également à remplacer le carrelage mural par une résine murale toute hauteur (2,60 ~) à partir de la plinthe à gorge de type :

Résine murale bactéricide, fongistatique, agréée au contact alimentaire, classée au feu M1 de chez C/S France, réf. WALLGLAZE PW5 ou équivalent. Coloris au choix dans le nuancier C/S STEEL. Finition lisse.

La préparation sera conforme au D.T.U. 59.1 : notamment supports propres, secs et dépoussiérés ; locaux tempérés, non humides et ventilés.

La 1^{ère} couche sera un primaire 101, fixateur de fonds ;

La 2^{ème} couche sera une sous-couche 301 à base de polymères, aseptisant, fongicide et bactéricide ;

La 3^{ème} couche sera la 1^{ère} couche de finition 401/601, film polymère, anti moisissure, bactéricide et fongicide d'aspect satiné ;

La 4^{ème} couche sera la 2^{ème} couche de finition 401/603, film polymère, anti moisissure, bactéricide et fongicide d'aspect brillant ou satiné au choix ;

Le prix de l'option doit apparaître en PLUS-VALUE ou en MOINS-VALUE globale et tenant compte de la suppression de carrelage, de plinthes à gorge, de joints et d'étanchéité sous carrelage, de carrelage mural avec étanchéité.

La finition de la résine de sol est plus ou moins rugueuse en fonction des contraintes de glissance des locaux.

Le coloris est unique dans toute la zone cuisine.

Les rives sont traitées avec un arrêt du revêtement, une façon de gorge arrondie et un relevé en plinthe avec un arrêt en partie haute.

La prestation de l'entreprise comprend le raccord et l'étanchéité autour des siphons de sols décrits précédemment.

Ce raccord s'effectue par grignotage du support autour du siphon, entoilage, calfeutrement de la réservation à l'aide de résine et toutes sujétions pour garantir des normes d'hygiène optimales sans stagnation et retenue des eaux sales notamment.

Dans le même ordre d'idée, le type de siphons doit être compatible avec l'application de la résine tout en conservant les mêmes dimensions et caractéristiques techniques.

LOCALISATION DES RESINES RESIPOLY QUARTZ ET WALLGLAZE PW5 :

- Toute la zone cuisine y cps. les vestiaires

NOTA : seules les douches/sanit. restent en carrelage type douche à l'italienne comme décrit en page 9-9.

FIN DE L'OPTION 09-02

OPTION N°09-03 : RESINE DE SOL ACOUSTIQUE A L'ETAGE

Il s'agit de la même description que pour l'option 09-01 sauf qu'il ne s'agit plus d'une plus ou moins value mais d'une prestation supplémentaire qui remplacera éventuellement le revêtement souple décrit au LOT N°10.

La résine est appliquée sur une chape d'enrobage pour plancher chauffant exécutée par le présent lot.

Préalablement à l'application de la résine, une étanchéité pour planchers intermédiaires de type S E L (système d'Etanchéité Liquide compatible avec l'application d'une résine) est réalisée. Elle doit être conforme aux règles professionnelles SEL d'octobre 2002.

Comme le plancher est de type chauffant et conformément aux dispositions des normes NF P 52-302 (réf. DTU 65.7) et NF P 52-203 (réf. DTU 65.8) une première mise en température doit d'abord être réalisée avant la pose du S.E.L.. le chauffage doit être interrompu 48 H avant l'exécution des travaux et ne pas être repris dans un délai inférieur à 7 jours après leur terme.

Il y a un coloris unique avec incorporation de 4 dessins à figure géométrique simple dans un 2^{ème} coloris.

Les plinthes sont également sur la base d'une plinthe céramique.

LOCALISATION DE LA RESINE ACOUSTIQUE A L'ETAGE :

- L'ensemble des pièces et circulations de l'étage à l'exception de la salle de billard

FIN DE L'OPTION 09-03

RAPPEL POUR MEMOIRE DES OPTIONS DU PRESENT LOT N°9 :

Le prix des options sera clairement détaillé et séparé du prix des prestations de base. Les prix seront reportés dans l'acte d'engagement

OPTION N°09-01 : RESINE DE SOL ACOUSTIQUE AU R.D.C. + ESCALIER
P. 9-13 et 14

OPTION N°09-02 : RESINES DE SOL ET MURALE POUR CUISINE COLLECTIVE
P. 9-15

OPTION N°09-03 : RESINE DE SOL ACOUSTIQUE A L'ETAGE
P. 9-16

FIN DU LOT N°09 : CARRELAGES SOLS ET MURS - CHAPES - RESINES